

INFORMATIONS

Accueil

Borne d'accueil autonome

Boîte à clés

Téléphone d'astreinte camping

Portillon

Aire de jeux

Aire de pique-nique

Ping-pong

Aire de services du camping (gratuit)

Aire de services publique (payant)

Parking réservé citylodges

Parking réservé clients

Poubelles enterrées

Composteurs

Bacs à vaisselle

Espace bébé

Laverie

Point d'eau potable

Sanitaires

Sanitaires PMR

Bâtiment privé

Extincteurs

Téléphone d'urgence secours (112)

Sens de circulation

Sens d'évacuation

Défibrillateur

Point de rassemblement

NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence astreinte du camping : 02 99 65 26 40

Service d'astreinte situé en centre-ville. Un agent se déplacera en cas d'urgence.

SAMU 35, toutes urgences médicales 15

Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants 114

Police 17 ou 02 99 65 00 22

Pompiers 18 (112)

Vétérinaires 2 toute urgence (urgences vétérinaires) 02 99 41 16 46

Pharmacie de garde 3237

Pharmacie des Gayeulles 02 99 36 39 94

Clinique vétérinaire Patton 02 99 38 94 79

Maison de santé Rennes - Le Gost 02 99 12 20 00

Cabinet infirmier 06 95 80 90 04

EMPLACEMENT STABILISÉ sans eau ni électricité

EMPLACEMENT STABILISÉ avec eau et électricité

EMPLACEMENT SUR PELOUSE avec électricité

EMPLACEMENT SUR PELOUSE avec ou sans électricité

Cabanétape

Citylodge

N° :

HORAIRES BARRIÈRES
6H À 23H

Piscine municipale (500 m)
Bus C5 - Arrêt Gayeulles Piscine (500 m)
Métro ligne b (1,4 km)



camping des caveulles
Rennes ★ ★ ★ ★ ★
Rue du Professeur Maurice Audin
35700 RENNES
+33 (0)2 99 36 91 22



Code portillon :

Restaurant-guinguette Au Parc des Bois
Mini-golf et aire de jeux (100 m)

Accueil

Borne d'accueil autonome

Boîte à clés

Téléphone d'astreinte camping

Portillon

Aire de jeux

Aire de pique-nique

Ping-pong

Aire de services du camping (gratuit)

Aire de services publique (payant)

Parking réservé citylodges

Parking réservé clients

Poubelles enterrées

Composteurs

Bacs à vaisselle

Espace bébé

Laverie

Point d'eau potable

Sanitaires

Sanitaires PMR

Bâtiment privé

Extincteurs

Téléphone d'urgence secours (112)

Sens de circulation

Sens d'évacuation

Défibrillateur

Point de rassemblement

NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence astreinte du camping : 02 99 65 26 40

Service d'astreinte situé en centre-ville. Un agent se déplacera en cas d'urgence.

SAMU 35, toutes urgences médicales 15

Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants 114

Police 17 ou 02 99 65 00 22

Pompiers 18 (112)

Vétérinaires 2 toute urgence (urgences vétérinaires) 02 99 41 16 46

Pharmacie de garde 3237

Pharmacie des Gayeulles 02 99 36 39 94

Clinique vétérinaire Patton 02 99 38 94 79

Maison de santé Rennes - Le Gost 02 99 12 20 00

Cabinet infirmier 06 95 80 90 04

EMPLACEMENT STABILISÉ sans eau ni électricité

EMPLACEMENT STABILISÉ avec eau et électricité

EMPLACEMENT SUR PELOUSE avec électricité

EMPLACEMENT SUR PELOUSE avec ou sans électricité

Cabanétape

Citylodge

HORAIRES DE DÉPART
Emplacement : avant 13h
Citylodge et Cabanétape : avant 10h

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CAMPING DES GAYEULLES

INSTALLATION

L'hébergement de plein air et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Pendant le séjour, il est formellement interdit de changer d'emplacement sans en avertir la réception, ni de dormir « à la belle étoile ». Les attelages à doubles essieux ne sont pas autorisés sur le camping. En ce qui concerne le stockage de matériel sur un terrain non occupé (garage mort), il est nécessaire d'obtenir l'accord du camping et de respecter l'emplacement indiqué pour cette utilisation. Les séjours en tente sont autorisés d'avril à fin octobre. Les tentes doivent être installées uniquement sur les emplacements spécifiquement prévus à cet effet. Sur les emplacements non stabilisés tente/ voiture, seuls les petits véhicules de moins de 6 mètres sont autorisés. Les blocs sanitaires sont fermés durant la période hivernale, de novembre à début avril de l'année suivante. Les emplacements stabilisés avec eau et électricité restent toutefois accessibles toute l'année pour les véhicules autonomes. L'emplacement ou le locatif utilisé durant le séjour doit être maintenu et restitué dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé en arrivant. Toute installation fixe ou construction est interdite sur l'ensemble du terrain, y compris dans les parties communes. De plus, il est interdit d'installer son propre équipement électroménager (comme une télévision, un climatiseur, une machine à laver, etc.).

BRUIT ET SILENCE

À l'intérieur du camping, nous demandons à nos clients de respecter un silence complet de 22h à 7h. Il est important d'éviter tout bruit ou conversation pouvant déranger les voisins, les appareils sonores doivent être réglés de manière appropriée. De plus, veuillez faire preuve de discrétion lors de la fermeture des portières et des coffres. Il est crucial de noter que tout comportement perturbateur ou toute nuisance sonore, à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit, peut entraîner la résiliation immédiate du contrat sans remboursement. Si nécessaire, le camping peut faire appel aux autorités locales pour maintenir la tranquillité de l'établissement. En ce qui concerne l'environnement extérieur, le camping ne peut être tenu responsable des événements extérieurs susceptibles de causer des nuisances sonores. En cas de gêne persistante, le camping peut faire appel aux forces de l'ordre. Il est important de souligner que de telles nuisances extérieures ne donnent droit, en aucune circonstance, à un remboursement total ou partiel des frais d'hébergement.

VISITEURS

Les visiteurs peuvent être autorisés à entrer dans le terrain de camping après avoir obtenu l'approbation du gestionnaire ou de son représentant, sous la responsabilité des campeurs qui les accueillent. Les visiteurs ont accès aux services et aux installations du camping, mais des frais peuvent s'appliquer pour leur utilisation. Les tarifs correspondants sont affichés à l'entrée du camping et à la réception. En revanche, les véhicules des visiteurs sont priés de rester à l'extérieur de l'enceinte du camping.

SÉCURITÉ

Par souci de sécurité, tous nos clients en séjour sont déclarés auprès de notre service de sécurité 24h/24, 7j/7 (Citédia Sécurité). Celui-ci est joignable via un téléphone d'urgence de couleur rouge situé à l'extérieur, à proximité de la réception. De plus, en cas de difficultés liées au passage des barrières en dehors des heures d'ouverture de la réception, un interphone est disponible à côté de chaque barrière. Cet interphone est connecté au service d'astreinte C-PARK, également basé

en centre-ville. Ce service peut ouvrir la barrière à distance après avoir vérifié l'identité du conducteur. Il est important de noter qu'un défibrillateur est installé en face de l'entrée de la réception. Dans un souci de prévention incendie, il est formellement interdit d'allumer des feux ou d'utiliser des barbecues à charbon. Des espaces de barbecues collectifs sont disponibles à proximité, dans le parc des Gayeulles. Les réchauds autorisés, d'une capacité maximale de 450 g, doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et utilisés en toute sécurité. En cas de besoin, des extincteurs sont accessibles, et une trousse de premiers secours est disponible à la réception.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation des véhicules est autorisée entre 6h et 23h de début avril à fin octobre. De novembre à fin mars, la circulation est autorisée 24h/24. Il est important de noter que le code de la route est applicable à l'intérieur du camping, avec une limitation de vitesse à 10 km/h pour les véhicules. Le camping n'autorise qu'un seul véhicule par emplacement. Les véhicules doivent être stationnés sur le parking de l'hébergement ou sur la partie stabilisée de l'emplacement loué. Le stationnement ne doit pas perturber la circulation ni l'arrivée de nouveaux résidents. Par conséquent, il est strictement interdit de garer votre véhicule sur un emplacement qui n'est pas occupé ou dans les allées du camping. Le stationnement est strictement interdit sur les pelouses, sauf sur les emplacements du forfait « tente et voiture » et des cabanétapes. Entre début novembre et fin mars, les véhicules devront se stationner sur les parties stabilisées en cas de pluie.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Nous tenons à souligner que nos emplacements et hébergements ne sont pas conçus pour permettre la recharge de véhicules électriques. Cette pratique présente des risques potentiels, tels que des courts-circuits ou encore des incendies, qui pourraient mettre en danger la sécurité des occupants de l'hébergement ou de l'emplacement, ainsi que celle de l'ensemble de notre clientèle. Par conséquent, il est strictement interdit de procéder à la recharge de la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en utilisant les prises électriques disponibles sur notre camping.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène ou à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. En accord avec notre engagement envers la préservation de l'environnement, le camping des Gayeulles, titulaire du label Clef Verte, rappelle l'interdiction de déverser des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les déchets ménagers, tous types de déchets, ainsi que les papiers, doivent être déposés dans les poubelles à l'entrée du camping, en respectant les consignes de tri en vigueur, et ne doivent en aucun cas être laissés au sol. Des composteurs sont également mis à votre disposition dans le camping. Le lavage des véhicules est strictement interdit dans l'enceinte du camping. La vidange des eaux noires est également interdite directement sur les emplacements ; deux zones spécifiques sont prévues à cet effet à l'intérieur du camping. Nous rappelons également l'importance de limiter le gaspillage des ressources telles que l'eau et l'électricité, dans un souci de préservation durable. Situé dans un parc boisé d'environ 100 hectares, il est primordial de respecter la faune et la flore locale, ainsi que les plantations et décorations florales dans l'enceinte du camping. Planter des clous dans les arbres, couper des branches, ou réaliser des plantations est formellement

interdit. De même, l'utilisation de moyens personnels pour délimiter un emplacement ou creuser le sol est prohibée. En cas de dommages causés à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping, la personne responsable de ces dommages devra assumer les coûts de réparation. L'étendage du linge est autorisé près des emplacements jusqu'à 22 heures, à condition d'être discret et de ne pas perturber les autres campeurs, mais il ne doit pas être effectué à partir des arbres.

JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs représentants légaux.

RÉCLAMATIONS

Nous mettons à la disposition de nos clients un système de collecte et de traitement des réclamations à la réception. Pour qu'une réclamation soit prise en considération, celle-ci doit être signée, datée, aussi détaillée que possible et concerner des événements relativement récents.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En cas de non-respect des règles énoncées dans ce règlement intérieur, le camping se réserve le droit d'adresser par oral ou par écrit, s'il le juge nécessaire, des avertissements afin de faire cesser les troubles. En cas de violation sérieuse ou répétée de ce règlement intérieur, et après que le camping ait clairement indiqué au client de se conformer à ces règles, le camping se réserve le droit de résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le camping peut faire appel aux autorités compétentes. Dans le cas d'une résiliation du contrat du client pour manquement au règlement intérieur ou non-respect de ses obligations relatives aux conditions générales de vente, le Camping des Gayeulles se réserve le droit de sortir par ses propres moyens tout véhicule appartenant au client et de faire appel aux services de fourrière.

MINEURS

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les personnes mineures non accompagnées de leurs parents ou administrateurs légaux ne sont pas admises à séjourner au camping. Les personnes mineures sont placées sous l'entière responsabilité de leurs représentants légaux pendant toute la durée du séjour. Il est formellement interdit de les laisser seules et sans surveillance dans l'enceinte du camping. Veuillez noter que le Camping des Gayeulles se réserve le droit de refuser l'accès à tout emplacement ou logement qui aurait été réservé en méconnaissance de cette règle. De plus, en cas de découverte ultérieure qu'un emplacement est occupé par un mineur de moins de 18 ans non accompagné, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de mettre fin au séjour de manière immédiate.

ANIMAUX

Les chats et les chiens sont acceptés, moyennant le paiement d'un supplément, à l'exception des chiens de catégorie 1 et 2 qui sont strictement interdits dans l'enceinte du camping. Dans les Citylodges, seuls les chiens sont acceptés dans la limite d'un chien par hébergement. En ce qui concerne les Cabanétapes, les animaux ne sont pas autorisés. Les chiens et chats doivent être identifiés et vaccinés contre la rage (présentation du carnet de santé obligatoire). En aucun cas, ils ne doivent rester sur le camping en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les animaux doivent être tenus en laisse lorsqu'ils se trouvent dans le camping, et leurs déjections doivent être faites à l'extérieur du camping dans les zones prévues à cet effet, dans le parc des Gayeulles.

CONSIGNES D'URGENCE



EN CAS DE TEMPÊTE

- Vérifiez bien les installations, arrimez les auvents, les tentes et toutes installations susceptibles d'être emportées par le vent (table de jardin, parasol...).
- Mettez à l'abri tout élément dangereux qui peut être emporté par le vent (tôles, barbecues...).
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche...).
- Débranchez les appareils électriques et antennes.
- Ne sortez que sur ordre d'évacuation et rejoignez le lieu de regroupement ou le centre d'accueil ouvert par la mairie.
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre.
- Ne téléphonez pas afin de réserver le réseau au service de secours.



EN CAS DE SÉISME

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Éloignez-vous des fenêtres.
- Ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous, si possible, à distance de constructions et de lignes électriques.
- Ne descendez pas du véhicule avant la fin de la secousse.
- N'allumez pas de flamme.
- Afin de réserver le réseau au service de secours, n'utilisez pas votre téléphone portable.

INFOS

Pour mieux connaître ces risques et leur prévention, consultez le cahier de prescriptions de sécurité au bureau d'accueil du camping.

camping des gayeulles

Rennes ★ ★ ★



LÉGENDE PLAN

- TRANSPORTS**
- Gare
 - Vélo Star
 - Arrêt de bus
 - Métro ligne a
 - Métro ligne b

- INFORMATIONS**
- Office de tourisme
 - Parking
 - VéloTour de Rennes
 - Saint-Malo - Arzal
- PATRIMOINE**
- Église, cathédrale
 - Édifice remarquable
 - Musée

- LOISIRS**
- Aire de jeux
 - Accrobranche - Forêt Adrenaline
 - Le Garden et Le Gardenoo
 - Piscine des Gayeulles
 - Patinoire Le Blizz
 - Ferme des Gayeulles
 - Théâtre, salle de spectacle
 - Mini-golf
 - Cinéma

- SERVICES**
- Distributeur de billets
 - Station essence
 - Borne électrique
 - Garage
 - Laverie
 - Commissariat de police
 - Parc pour chiens
- RESTAURATION**
- Restaurant
 - Barbecue
 - Aire de pique-nique

- COMMERCES**
- Supermarché
 - Centre commercial
 - Épicerie
 - Boulangerie
 - Tabac presse
 - Librairie
- SANTÉ**
- Maison de santé
 - Pharmacie
 - Laboratoire d'analyse
 - Clinique vétérinaire